

Département du Bas-Rhin

**Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN**

~~~~~  
**COMMUNE DE NIEDERNAI**  
~~~~~

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 24 OCTOBRE 2019**

**Nombre de membres** : 15  
**Conseillers en fonction** : 15  
**Conseillers présents** : 10

Sous la présidence de Madame le Maire Jeanine SCHMITT.

Etaient présents : Dominique JOLLY, Christian HEMMERLE, Astride LANG, Christiane LUTZ, Sandra KUNTZNER, Daniel SCHAEFER, Gérard CHADENAT, Lucienne RIEFFEL, RIEGLER Christine.

Etaient absents excusés : Marie-Claire WELSCHINGER donne procuration à Jeanine SCHMITT, Christophe MOENCH donne procuration à Astride LANG, Véronique HELBERT donne procuration à Dominique JOLLY.

Etaient absents non excusés : Patrick DOUNIAU, Raphaël DEMEER.

Désignation à l'unanimité du secrétaire de séance : Christine RIEGLER

**49. APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL**

Monsieur Dominique JOLLY demande le retrait de la phrase « *Le règlement intérieur de la salle des Landsberg a été repensé* » du procès-verbal du 5 septembre 2019.

Cette phrase est retirée du procès-verbal.

Par ailleurs, le procès-verbal du 5 septembre 2019 a reçu l'approbation des membres présents.

**50. TRAVAUX ROUTE D'ERSTEIN : LANCEMENT EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE**

La Commune de Niedernai veut poursuivre les travaux d'aménagement route d'Erstein. Au regard de la technicité du projet d'aménagement de la voirie, un maître d'œuvre en charge des études doit être recruté. Il y a lieu de lancer une consultation en vue de l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre. Au regard de la valeur estimée du besoin, la consultation est lancée selon les modalités d'une procédure adaptée.

Le Conseil municipal décide, par 9 voix et une abstention :

- de lancer une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route d'Erstein.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

## **51. DECISIONS A PRENDRE POUR DIVERSES SOMMES SUPERIEURES A 500 €**

Madame le Maire présente au Conseil les dépenses supérieures à 500 euros :

- Tableaux d'affichage sur mesure devant la Mairie
- Panneaux indicateurs. (bâtiments publics, entreprises, gîtes)
- Panneaux de rues en français et en alsacien. Les conseillers donnent leur accord pour les noms en alsacien définis par l'OLCA.
- Décors de Noël
- Mise en lumière du Glockenturm
- Radar pédagogique
- Achat de lampadaires rue Sainte Odile et pour un remplacement suite à un accident

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour l'ensemble de ces achats.

## **52. DROIT DE PREEMPTION**

### **N° DIA 067 329 19 M 0012 – 133 rue Loewert**

Me Simon POLIFKE : Vente CTS SCHOTT/SCHOTT GEOFFREY-ECK LYDIA

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, renonce au droit de préemption pour la propriété suivante :

- Section 02 parcelle 147 pour une superficie totale de 3,46 ares.

## **53. REGULARISATIONS COMPTABLES**

1. La Trésorerie d'Obernai a découvert une erreur d'imputation dans l'inventaire de la Commune. En 2009, une somme de 1 396,94 € concernant des travaux rue des remparts a été enregistrée au compte 21531 « réseau d'adduction d'eau » à tort. Madame le Maire propose de transférer l'immobilisation au compte 2151 « voirie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de transférer l'immobilisation « TRAVAUXRUEREMPART » au compte 2151.

2. Les frais d'étude s'inscrivent au compte 2031. Une fois les travaux lancés, ces frais doivent être virés sur le compte correspondant aux travaux. (compte 2151 pour la voirie)

La Comptable publique indique que cette manipulation n'a pas été effectuée pour 4 opérations entre 2009 et 2015, pour un montant total de 7 947,64 €.

Pour réaliser cette opération qui n'a aucun impact sur l'équilibre du budget, il faut avoir les crédits nécessaires au chapitre 041 du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'ouverture d'un crédit budgétaire de 7 947,64 € au chapitre 041.

## **54. DIVERS**

### 1. Urbanisme

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme transmis à la Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

#### Demandes de Déclaration Préalable

DP 067 329 19 M 0028 Koestel Sandrine

Pergola

DP 067 329 19 M 0029	Koestel Sandrine	Rénovation escalier
DP 067 329 19 M 0030	Nebelin Mickaël	Création vélux
DP 067 329 19 M 0031	Schaefer Daniel	Toiture
DP 067 329 19 M 0032	Koenig Jean-Loup	Extension palier

Demande de Permis de construire modificatif

PC 067 329 18 M 0003 M 01	Frantzen / Cuntzmann	Modification du PC d'origine : création d'une cave sous le garage
---------------------------	----------------------	---

## 2. SIVOM

### a) Terrain de l'ancienne STEP

Le SIVOM du bassin de l'Ehn est propriétaire du terrain de l'ancienne station d'épuration situé sur le ban de la commune de Niedernai. Le SIVOM souhaite mettre en fermage le terrain parcelle n°269 section 72 d'une surface de 1,64 hectare. Les candidats peuvent retirer le formulaire en Mairie ou sur le site du SIVOM. La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 25 novembre 2019 et le formulaire doit être adressé sous pli cacheté à

M. le Président du Syndicat mixte du bassin de l'Ehn  
38 rue du Maréchal Koenig  
67212 OBERNAI Cedex

### b) Déversoir d'orage et prolongement du réseau d'assainissement Im Voegel.

Pour une évacuation plus efficace des pluies d'orage violent, il est nécessaire d'envisager des travaux sur le réseau d'assainissement terminal.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les différentes propositions faites par le SIVOM pour l'écoulement des déversoirs d'orage dans la rivière l'Ehn, choisit l'option de l'évacuation des eaux par l'intermédiaire d'un tuyau d'assainissement de part et d'autre de la rivière. Au Nord de l'Ehn les travaux nécessitent l'achat de quelques ares de terrain privé.

Un contact sera établi par le SIVOM pour cet achat.

## 3. Avenir du presbytère et évolution de l'école élémentaire.

Mme le Maire rappelle qu'au cours de l'année une proposition d'évolution des deux bâtiments a été préparée par l'architecte du CAUE (prestation gratuite). Il est proposé de réfléchir pour que le presbytère devienne un bâtiment utile à l'ensemble de la population (petits et seniors). La réflexion se poursuivra.

Le bâtiment de l'école élémentaire peut aussi être plus performant avec une extension.

## 4. Lauréats du concours « Maisons fleuries »

## 5. Les travaux de peinture de la Mairie sont terminés.

La rénovation était nécessaire pour préserver les murs de l'humidité, de même qu'il fallait reprendre la peinture des fenêtres, des volets, des colombages et des ferronneries.

**Clôture de la séance à 23h30.**